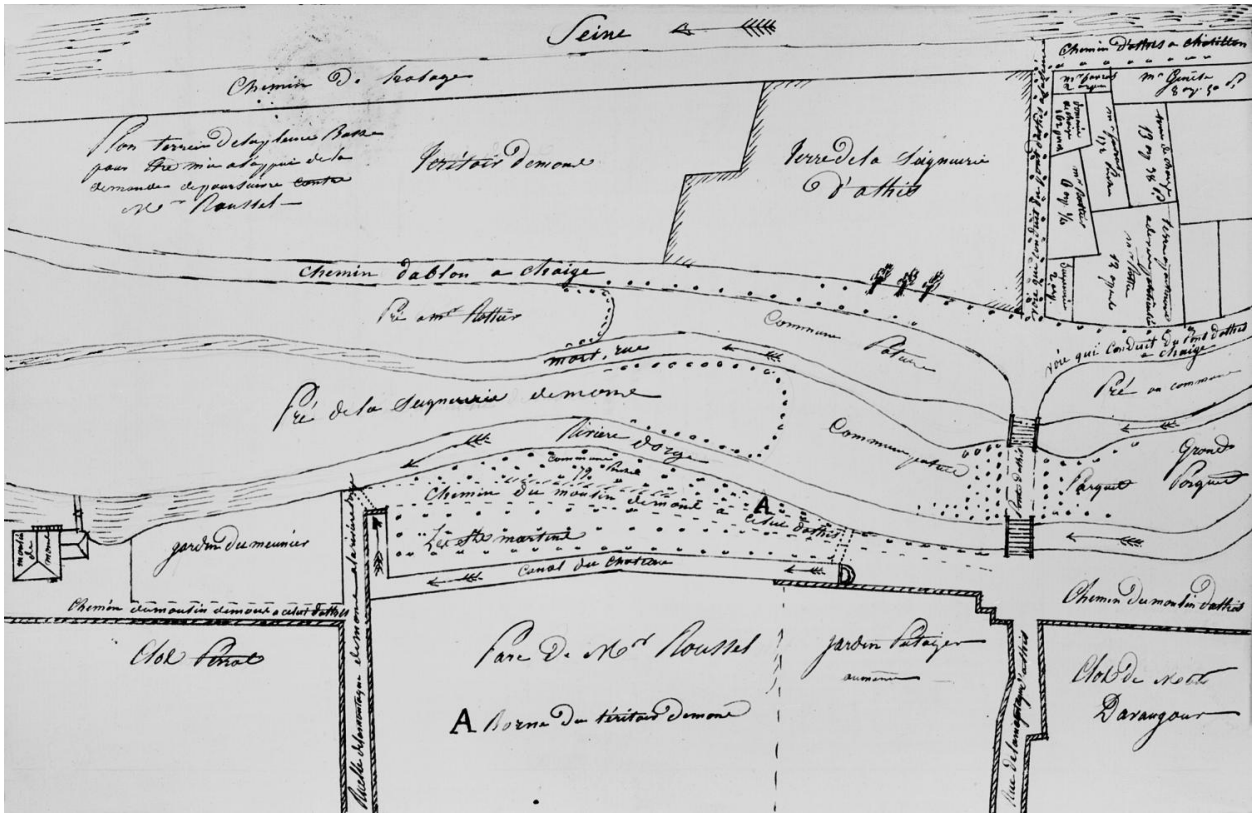

Plan des terrains dits des Saint-Martin, situés entre le canal du château et l'Orge et traversés par le chemin du moulin de Mons à celui d'Athis. Réunis au parc du château par M. Roussel en 1833 et revendiqués par la commune, ils sont adjugés au premier par le tribunal de Corbeil (jugement du 7 août 1834). Le 21 juin 1835, une transaction intervient entre les deux parties : M. Roussel, reconnu propriétaire de ces terrains, s'oblige à payer la somme de 1400 francs et abandonne à la commune la propriété de l'avenue de Seine allant du pont d'Athis au fleuve ; 1835.

IVR11_20039101319X
Date de prise de vue : 2003
(c) Région Île-de-France (reproduction) ; (c) ADAGP
communication libre, reproduction soumise à autorisation (reproduction)